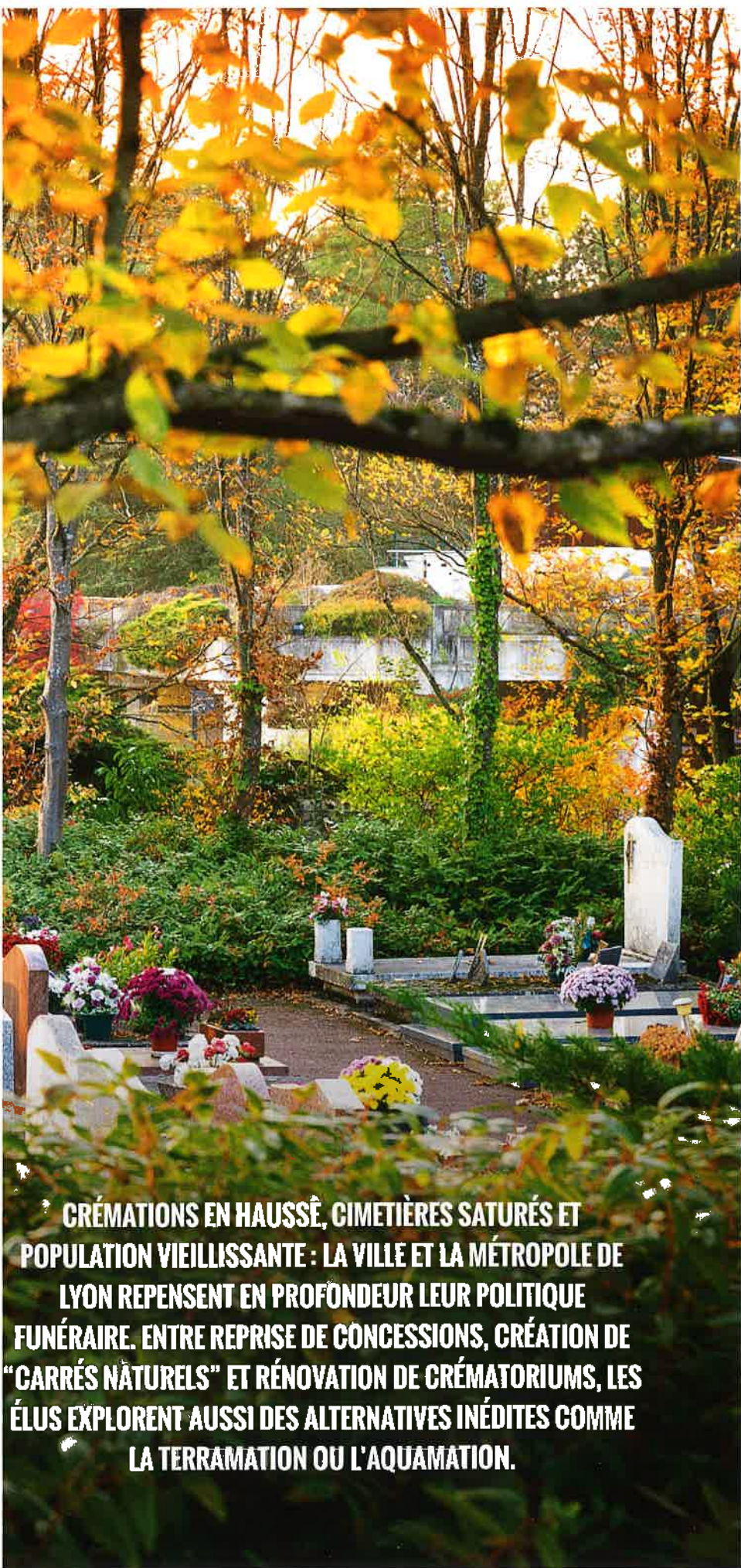




SOCIÉTÉ

LYON PRÉPARE L'ARRIVÉE DES FUNÉRAILLES DU FUTUR

Cimetière métropolitain à Bron



CRÉMATIIONS EN HAUSSE, CIMETIÈRES SATURÉS ET POPULATION VIEILLISSANTE : LA VILLE ET LA MÉTROPOLE DE LYON REPENSENT EN PROFONDEUR LEUR POLITIQUE FUNÉRAIRE. ENTRE REPRISE DE CONCESSIONS, CRÉATION DE "CARRÉS NATURELS" ET RÉNOVATION DE CRÉMATORIUMS, LES ÉLUS EXPLORENT AUSSI DES ALTERNATIVES INÉDITES COMME LA TERRAMATION OU L'AQUAMATION.

En 1973, le thriller *Soleil vert* effrayait les spectateurs avec son futur dystopique où les morts étaient recyclés pour nourrir les vivants. Cinquante ans plus tard, si l'on en est encore loin, la mort et les mœurs ont beaucoup évolué. La différence la plus spectaculaire concerne les crémations. Alors que dans les années 80, seulement 2 % des défunts étaient incinérés, cette proportion atteint 46 % à Lyon en 2025. Dans cette logique, les élus de la majorité écologiste de la Ville et de la Métropole de Lyon veulent aller plus loin et ouvrir le débat sur des modes de sépultures inédits et écologiques comme la terramation (transformation du corps en compost), l'aquamation (liquéfaction du corps) ou encore la promession (corps congelé et réduit en morceaux lyophilisés), encore non légales en France. *"Notre position est de défendre le libre choix du rite funéraire. Pour moi, on ne touche pas à la dignité de la personne ou du corps si c'est un choix libre. D'autant que des religions comme le judaïsme et l'islam pratiquent déjà des inhumations sans cercueil, directement dans la terre"*, rappelle Laurent Bosetti, adjoint à la Ville de Lyon chargé du funéraire et président du Service funéraire, une société publique ayant compétence sur les pompes funèbres.

"SANS DOUTE ÉTAIT-CE UN PEU TROP AVANT-GARDISTE EN L'ÉTAT, MÊME SI LES CHOSSES BOUGENT PEU À PEU"

Alors trop fort trop vite ? Probablement pour une partie des Lyonnais. Initialement, les élus de la Ville avaient développé un pack Naturalis : pas de soins du corps avec un cercueil en bois non traité et des habits biodégradables, le tout pour un gain de 300 kg/CO₂ par rapport à une crémation. Résultat : malgré des tarifs attractifs, un flop commercial tel que les élus ont été contraints de revoir leur copie en proposant une offre plus modulable. *"Sans doute était-ce un peu trop avant-gardiste en l'état, même si les choses bougent peu à peu"*, nuance Laurent Bosetti qui rappelle que 73 % des Français sont pour une mort écologique.

Saturation des cimetières lyonnais

Des expérimentations qui ne masquent pas un problème de fond dans les cimetières lyonnais : la saturation foncière. En cause : la croissance et le vieillissement de la population. D'autant que l'Insee prédit un doublement de la population des plus de 75 ans d'ici 2070. Pour y faire face, des actions d'optimisation sont lancées. Concrètement, la Ville de Lyon consacre près de 4 millions d'euros pour la reprise des concessions échues, privilégiant les durées courtes (15-30 ans) pour les nouvelles et envisageant la fin des concessions perpétuelles tant la place manque. Un chantier qui permet aussi à la majorité écologiste de poser sa patte en bâtissant des "carrés naturels", soit des

SOCIÉTÉ

Lyon prépare l'arrivée des funérailles du futur

espaces sans caveau ni pierre tombale, avec un aspect "nature" où le nom du défunt peut apparaître sur une petite pierre ou un élément en bois. Une expérimentation est d'ailleurs lancée cet automne dans le cimetière de la Guillotière. Parmi les innovations, notons aussi que la Ville de Lyon est la première en France à instaurer une tarification sociale pour ses concessions funéraires. Effective depuis le 1^{er} mars 2025, elle est basée sur les revenus fiscaux des familles.

De nouvelles infrastructures voient aussi le jour : un ossuaire et un jardin cinéraire au cimetière de Loyasse (3 millions d'euros) et un four à reliquaires à la Guillotière (1,1 million d'euros en 2024). Le crématorium de la Guillotière bénéficie également d'une rénovation de 1,2 million d'euros. Dans le même temps, la Métropole de Lyon a étendu le cimetière de Bron, en ajoutant 1 014 concessions pour une enveloppe de 10,15 millions d'euros, et son crématorium avec un quatrième

four d'ici fin 2026. Après l'échec sur la commune de Charly en début de mandat, la majorité écologiste table à présent sur un projet de troisième cimetière métropolitain "pour un prochain mandat, avec une ouverture en 2035", rapporte Zemorda Khelifi, vice-présidente de la Métropole de Lyon chargée des cimetières. Mourir peut attendre.

/// ÉLOI THIBOUD

EN CHIFFRES (LYON INTRAMUROS)

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de décès	7 142	6 648	6 553	6 220	6 324
Nombre de crémations	2 027	2 269	2 283	2 232	2 240
Nombre d'inhumations	1 878	1 728	1 710	1 503	1 503
Nombre d'achat de concessions	736	679	621	571	624

Reportage avec les fossoyeurs

7 h 30. Il fait déjà jour quand les fossoyeurs entrent dans le cimetière de La Mulatière. L'ambiance est joyeuse. Aujourd'hui, les trois équipes travaillent sur le même site. La mission est claire, il faut reprendre douze concessions afin de pouvoir de nouveau les remettre à la vente. La veille, les lourdes pierres de granit des tombes concernées ont été ôtées. Il ne reste plus qu'à creuser. Chaque équipe est constituée d'un binôme. Le premier dirige une petite pelleteuse qui amasse la terre de la tombe sur le côté dans l'allée. Le second, armé d'une pelle et de gants, recherche et réunit les ossements et morceaux de plastique du cercueil. Rapidement, le reliquaire, une petite boîte en bois, se remplit : un crâne, un fémur, des vêtements... "Le cerveau s'habitue à tout, maintenant c'est comme des cailloux pour nous. Le plus délicat c'est lorsque les corps sont bien conservés", explique Claire, rare présence féminine dans un milieu presque uniquement masculin. Si les familles ne souhaitent pas placer ces restes dans l'ossuaire, ces derniers sont incinérés et répandus.

"Ce sont des métiers de vocation. Ils demandent de la distance et aussi de la discrétion. Il faut de l'empathie tout en restant professionnel. La plupart viennent de filières type BTP ou paysagiste", avance Margaux Lavalette, responsable Fossoyage du Service funéraire. De fait, une partie du métier consiste aussi à réduire les corps afin de libérer de la place dans la terre ou dans un caveau.



© Thierry Fournier / Métropole de Lyon

Sur le terrain, les conditions climatiques peuvent être difficiles. De ce point de vue, tous se réjouissent des annonces de végétalisation des cimetières lyonnais. "Les tombes sont de vrais radiateurs sous la canicule. On a 6°C en plus qu'ailleurs. Nous avons besoin d'arbres pour nous abriter", décrit l'un des fossoyeurs en remettant la terre dans une fosse. Demain, une nouvelle famille pourra trouver ici une place pour ses morts et le cycle recommencer.

/// É. T.

Le crématorium de Bron

Depuis le concile Vatican II dans les années 1960, lors duquel l'Église a décrété tolérer la crémation comme rite funéraire, de plus en plus de défunts la préfèrent. Résultat, dans la région lyonnaise, un peu moins de la moitié choisissent d'être incinérés et les observateurs prédisent un pic jusqu'à 70 % dans les années à venir. Pour y faire face, les infrastructures publiques doivent s'équiper. Le crématorium de Bron, l'un des plus importants, a vu son activité croître de 15 % en dix ans. La Métropole a donc lancé des travaux pour un quatrième appareil à crémation en plus de la création d'un nouveau bâtiment afin d'augmenter les incinérations de 25 % et passer de 3 600 par an à 4 800 (3 200 crémations en 2024). L'investissement de 5,6 millions d'euros est porté par la DSP Funecap, en place pour huit ans.

Les différents modes de funérailles

Inhumation

L'inhumation consiste à enterrer le corps placé dans un cercueil à 1,5 mètre en dessous du sol dans une concession funéraire. C'est la pratique la plus répandue en France. La décomposition se fait naturellement. Le coût moyen des obsèques pour l'inhumation (hors caveau, pierre et concession) est d'environ 5 000 euros. Comptez 500 euros pour une concession de 15 ans et 2 000 euros pour une pierre tombale. Au total : 818 kg/CO₂ par funéraille pour une inhumation en pleine terre avec monument (Etic Insa Technologies).

→ **Avantages** : Elle offre un lieu physique de recueillement pour les proches et suit un protocole bien connu, respecté par de nombreuses traditions.

→ **Inconvénients** : Cette pratique est coûteuse en raison du prix du terrain et de la pierre tombale. Elle contribue aussi à l'artificialisation des sols et consomme des ressources (bois, matériaux), générant une empreinte carbone importante.

Crémation

La crémation consiste à incinérer le corps à 1 000°C pendant environ 1 heure 20. Les restes sont ensuite réduits en cendres, qui peuvent être dispersées ou placées dans un columbarium. Le coût moyen en France est d'environ 4 000 euros, avec un tarif pour la crémation seule à 700 euros. Les appareils fonctionnent au gaz et l'empreinte carbone est estimée à 443 kg/CO₂ par crémation.

→ **Avantages** : Elle occupe peu d'espace, coûte souvent moins cher qu'une inhumation avec caveau et simplifie l'organisation en milieu urbain.

→ **Inconvénients** : La crémation consomme beaucoup d'énergie fossile et émet du CO₂ ainsi que d'autres polluants atmosphériques. Elle prive parfois les familles d'un lieu tangible de mémoire.

Terramation (compostage humain)

La terramation accélère la décomposition du corps grâce à un lit de matière organique (bois broyé, paille) pour obtenir de l'humus en quelques mois. Les coûts sont encore mal établis en France, mais sans cercueil ni frais de concession, la terramation semble moins chère. Son empreinte carbone est très faible : certaines analyses estiment qu'elle émet seulement 47 kilos de CO₂, bien moins qu'une inhumation ou une crémation.

→ **Avantages** : Cette technique régénère les sols et présente un impact écologique minimal.

→ **Inconvénients** : Elle n'est pas encore légalisée en France et nécessite un cadre sanitaire précis. Son acceptation sociale reste limitée et la logistique doit encore être organisée.



Protocole au sol (humusation)



© White Rose Aqua Cremation

Aquamation (hydrolyse alcaline)

L'aquamation dissout le corps dans un bain alcalin de 300 L chauffé à 95°C pendant 5 heures, puis réduit les os restants en poudre. Les coûts sont encore mal connus en France, car la pratique n'y est pas autorisée. Au Québec, il faut, par exemple, compter l'équivalent de 1 500 euros. L'empreinte carbone est estimée à environ une centaine de kilogrammes de CO₂.

→ **Avantages** : Cette méthode émet très peu de polluants atmosphériques et consomme encore moins d'énergie qu'une crémation.

→ **Inconvénients** : Sa mise en place nécessite une réglementation adaptée et un traitement sécurisé des effluents. Elle peut aussi heurter les sensibilités en raison de l'image de "dissolution" du corps. La demande est faible.

Promession (cryomation)

La promession repose sur la congélation du corps à l'azote liquide, à -196°C, sa fragmentation et la réduction en poussière par vibration. Les études suggèrent une empreinte carbone inférieure à celle de la crémation et un coût autour des 1 000 euros. La promession est actuellement autorisée en Suède, au Royaume-Uni, en Corée du Sud.

→ **Avantages** : Cette technique n'implique aucune combustion, promet un retour rapide du corps à la terre et pourrait avoir un faible impact climatique.

→ **Inconvénients** : Elle n'est pas industrialisée, ses coûts d'équipement seraient élevés et son cadre réglementaire reste inexistant. L'acceptation sociale est incertaine.

■ É. T.

■ Interdit en France